

## ANNEXE 3

# Modèle de formulaire pour le rapport annuel

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
TAFRANTI	Karim		F	
BEN ABDELMOUNEM	Anas		F	
DUVIVIER	Yolande		F	
GERLICA	Quendresa		F	
KABACHI	Leila		F	
LONGIN	Serge		F	
MAMPAKA	Bertin		F	
MEEUS	Dominique		F	
MOULIN	Laurent		F	
NAGY	Marie		F	
RIJDAMS	Marcel		N	
WYNS	Xavier		F	
MOUSSAOUI	Fatima		F	
TAFRANTI	Karim		F	

DUVIVIER	Yolande		F	
MAMPAKA	Bertin		F	
ALTINTAS	Sait		F	
MOUSSAOUI	Fatima		F	
BOURDEAUD'HUI	Maximilien		F	
DE WOLF	Frank		F	
DUBOIS	Audrey		F	
EL BACHIR	Samira		F	
ELHAMROUNI	Mohamed		F	
HAMMOUCH	Isaac		F	
NYANGA-LUMBALA	Mie-Jeanne		F	
OURIAGHLI	Mohamed		F	
PATIGNY	Vincent		F	
POZHEGU	Brunilda		F	
TAHIRI	Abdelmajid		F	

Mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré (oui/non)	Mandat non rémunéré (oui/non)	Date de début	Date de fin
PRESIDENT	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025

VICE-PRESIDENT	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	16/10/2025	30/06/2031
PRESIDENT	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	16/10/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	11/06/2025	30/06/2031

Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant
	4.500,00 EUR	15/15	ATN GSM	60,00 EUR		
	881,00 EUR	9/10				
	401,00 EUR	5/5				
	0,00 EUR	0/5				
	1001,00 EUR	10/10				
	320,80 EUR	4/5				
	320,80 EUR	4/10				
	401,00 EUR	5/5				
	680,80 EUR	7/10				
	80,20 EUR	1/5				
	240,60 EUR	3/5				
	80,20 EUR	1/5				
	401,00 EUR	5/5				
	3.600,00 EUR	12/12	ATN GSM	60,00 EUR		
	320,80 EUR	4/7				

	10.800,00 EUR	36/36				
	561,40 EUR	7/7				
	561,40 EUR	7/7				
	240,60 EUR	3/3				
	561,40 EUR	7/7				
	1161,40 EUR	12/12				
	481,20 EUR	6/7				
	881,00 EUR	9/12				
	481,20 EUR	6/7				
	481,20 EUR	6/7				
	561,40 EUR	7/7				
	561,40 EUR	7/7				
	401,00 EUR	5/7				
	561,40 EUR	7/7				

Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C)	Réductions opérées <sup>1</sup> (D)	TOTAL (A+B+C-D)	Date du rapport
GSM Iphone 16 pro max (Bertin MAMPAKA)			1.239,90	

### <sup>1</sup> Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 <sup>1</sup>, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, tirets 1 à 4 <sup>2</sup>. Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, tirets 5 à 8 <sup>3</sup>. Cette réduction n'est pas limitée.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

<sup>2</sup> Les mandats visés sont les suivants :

1. les bourgmestres et échevins
2. les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS
3. les conseillers communaux
4. les conseillers de CPAS

<sup>3</sup> Les mandats visés sont les suivants :

1. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,
2. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,
3. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,
4. toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.



Inventaire des marchés publics – article 7, § 1<sup>er</sup>, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
Marché de services	21/01/2025	6.655,00 €	DEPLASSE & ASSOCIES
Marché de services	19/02/2025	6.655,00 €	DEPLASSE & ASSOCIES
Marché de travaux	4/03/2025	2.957,40 €	NOUVELLE FERRONNERIE
Marché de travaux	26/03/2025	11.150,15 €	HELINCK
Marché de services	25/03/2025	1.512,50 €	SOCORA
Marché de fourniture	27/03/2025	1.304,77 €	FERME NOS PILIFS
Marché de travaux	23/04/2025	1.845.349,06 €	SOTRELCO
Marché de fourniture	3/06/2025	784,89 €	FERME NOS PILIFS
Marché de fourniture	3/06/2025	2.944,95 €	FERME NOS PILIFS
Marché de services	6/06/2025	1.267.842,26 €	ETABLISSEMENTS KARL BOUVE
Marché de services	11/07/2025	71.337,85 €	DH-MC
Marché de services	11/07/2025	37.642,48 €	DH-MC
Marché de travaux	18/07/2025	13.432,06 €	VISHTICA
Marché de fourniture	16/07/2025	295.438,44 €	SEDUS
Marché de services	14/08/2025	0,00 €	IGRETEC
Marché de services	22/08/2025	5.461,94 €	FLUXAE
Marché de services	24/10/2025	1.137,40 €	ADVEX
Marché de travaux	23/10/2025	6.471,30 €	HELINCK

